

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ Informations pratiques de vente de billets :

Points de vente

La Ville de Crest propose la vente des billets un mois avant chaque spectacle :

- en Mairie, au Pôle Culture et Animation de la Ville et du Patrimoine, jusqu'à la veille du spectacle, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- sur Internet via le site de la Ville : www.mairie-crest.fr dans l'onglet « Vos billets [CULTURàCREST] »
- le jour même sur place (Cinéma-théâtre Éden), 30 minutes avant le début du spectacle et dans la limite des places disponibles.

Il n'est pas possible de réserver des billets par téléphone.

Présentation des différents tarifs

- Plein tarif 15 € : adultes
 - Tarif réduit 10 € : étudiants / demandeurs d'emploi / carte d'invalidité / bénéficiaires RSA / famille nombreuse
 - Tarif jeunes 5 € : de 12 à 18 ans
 - Gratuité : pour les enfants de 11 ans et moins
- Des justificatifs sont à présenter lors de l'achat des tarifs réduits et/ou jeunes ainsi que pour bénéficier de la gratuité. Il appartient au spectateur de se renseigner sur les tarifs auxquels il peut prétendre. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

Moyens de paiement

- Espèces
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- Carte bancaire
- Carte Top Dép'Art du Conseil départemental (en mairie ou par téléphone uniquement)
- Pass' Région du Conseil régional (en mairie ou par téléphone uniquement)
- Pass Culture

2/ Informations pratiques sur les abonnements :

Descriptif et tarifs

Il existe 3 types de carte d'abonnement :

- L'abonnement annuel : il octroie à son détenteur une entrée à tous les spectacles de la saison culturelle 2022-2023. Il n'est pas nominatif.
 - Plein tarif : 60 €
 - Tarif réduit : 40 €
 - Tarif jeune : 25 €
- L'abonnement 3 spectacles : il octroie à son détenteur une place pour trois spectacles de son choix dans la saison culturelle 2022-2023. Il n'est pas nominatif.
 - Plein tarif : 30 €
 - Tarif réduit : 21 €
 - Tarif jeunes : 12 €

Les conditions pour bénéficier du tarif réduit, jeune ou de la gratuité sont les mêmes que pour les billets à l'unité.

- Le Pass'8 : il donne droit à 8 places à choisir parmi les six spectacles payants de l'année. Il n'est pas nominatif.
- Tarif unique : 80 €.

Même si les cartes d'abonnement ne sont pas nominatives, elles ne peuvent être utilisées que par des personnes remplissant les conditions d'achat préalable.

Inscription et moyens de paiement

Les bulletins d'inscription pour les différents abonnements sont disponibles en dernière page de ce livret et sur le site Internet de la Ville de Crest (www.mairie-crest.fr). Ils sont à retourner en mairie, au Pôle Culture et Animation de la Ville avec son paiement :

- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- Carte « Top Dép'Art » du Conseil départemental
- Pass' Région du Conseil régional
- Pass Culture
- Espèces
- Carte bancaire

Sous 10 jours, la (ou les) carte(s) d'abonnement sera(ont) transmise(s) par courrier. L'abonné devra obligatoirement présenter sa carte d'abonnement les soirs de spectacle.

Protection des données

Les données personnelles collectées lors de l'achat des abonnements sont nécessaires au bon traitement de la réservation. Ces données ne sont pas communiquées à des tiers. Vous disposez des droits d'accès et de rectification prévus par la loi 78-17 du 6 janvier 1978

« Informatique et Libertés ». Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à écrire à : Mairie de Crest - Pôle Culture et Animation de la Ville - Place du Dr-Maurice-Rozier - 26400 CREST

3/ Conditions de remboursement

La Ville de Crest ne saurait être tenue responsable de la perte ou du vol des billets à l'unité qui ne pourront pas être remboursés. Concernant les cartes d'abonnement ou le Pass'8, en cas de perte ou de vol, il est nécessaire de contacter le pôle Culture et Animation de la Ville au 04 75 76 61 38.

Les billets sont vendus dans la limite des places disponibles et ne sont ni repris, ni échangés, sauf en cas d'annulation définitive de la représentation. Dans ce dernier cas, les billets à l'unité seront remboursés (dépôt en mairie dudit billet et des coordonnées bancaires (RIB) dans un délai d'un mois maximum après la date de représentation prévue).

Les abonnés se verront proposer une place gratuite pour un autre spectacle ou le remboursement au prorata de, ou des, places réservées.

L'interruption d'un spectacle au-delà de la moitié de sa durée n'entraîne ni remboursement ni échange de billet.

4/ Conditions d'admission dans la salle

Chaque spectateur et/ou abonné doit se présenter avec son billet ou sa carte d'abonnement. En cas de présentation d'un billet à tarif réduit, un justificatif pourra être demandé.

Chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place. Ces dernières ne sont pas numérotées, l'emplacement est donc libre.

Les portes sont ouvertes les jours de spectacle 30 à 45 minutes avant le début de la représentation. Les spectacles commencent aux heures indiquées sur les billets. Il est demandé aux spectateurs d'arriver 15 minutes avant le début du spectacle. Tout retardataire peut se voir interdire l'accès de la salle une fois le spectacle commencé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas. Les billets réservés

le sont jusqu'à 5 minutes avant le début de la représentation. Passé ce délai, la Ville de Crest se réserve le droit de remettre ces places à la vente. Il est interdit d'utiliser son téléphone portable pendant les spectacles, de photographier (avec ou sans flash), de filmer ou d'enregistrer les spectacles.

La Ville de Crest se réserve le droit d'exclure de la salle toute personne nuisant par son comportement au bon déroulement du spectacle.

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour permettre le meilleur accueil possible, nous vous remercions de le préciser lors de votre réservation.

Les spectateurs, de tous âges, sont avertis qu'au cas où un film serait tourné ou une retransmission télévisée ou des prises de vues photographiques seraient réalisées pendant le spectacle, leur image serait susceptible d'y figurer, sans aucune contrepartie d'aucune sorte, notamment financière. Vous pouvez vous opposer à ce que votre image figure sur des captations ou prises de vue photographiques en formulant votre demande auprès de la direction de la manifestation et ce, avant le début du spectacle.



ON RÉCAPITULE ?

Je veux...	Je choisis...
voir 1 spectacle	le billet à l'unité (de 5 à 15 €)
voir tous les spectacles	L'abonnement annuel (de 25 à 60 €)
voir plusieurs spectacles de mon choix	L'abonnement 3 spectacles (de 12 à 30 €)
être libre de choisir au dernier moment	Le Pass'8 (80 € tarif unique)